

## FICHE PRODUIT

# Responsabilité Civile Professionnelle

Les entreprises sont de plus en plus souvent confrontées au risque de mise en cause de la part de leurs clients, partenaires ou tout autre tiers, dans le cadre des prestations délivrées au titre de leurs activités professionnelles : manquements aux obligations de conseil ou d'information, retard ou défaut de performance, propos diffamatoires, atteinte à l'honneur, à l'image ou à la réputation, violation d'un droit d'auteur, ...

Pour les aider à assurer la pérennité de leur entreprise et à se concentrer en toute sécurité à leur cœur de métier, AIG propose l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle, qui offre des garanties complètes spécialement adaptées à leurs besoins.

## Pourquoi choisir AIG ?

- Une équipe de souscription dédiée aux risques Responsabilité Civile Professionnelle
- Un **savoir-faire technique** et une expertise en gestion des sinistres reconnus.
- La **capacité d'innover** et de proposer des solutions sur mesure pour répondre aux problématiques de chaque client.
- Des couvertures élargies pour s'adapter à chaque secteur d'activité
- Un accompagnement à l'international dans plus de 70 pays et juridictions

## A qui cette offre est destinée ?

Cette offre s'adresse principalement à toutes les entreprises exerçant dans les secteurs de l'Informatique et de l'Internet, des Médias et de la Communication, du Conseil et du Management ou les prestataires de services et professions réglementées, telles que :

### Informatique et Internet :

- Ingénierie informatique
- Intégration de systèmes
- Infogérance
- Conseils en systèmes d'information
- Edition de logiciels
- Création de sites Internet
- Hébergement de données
- Fourniture d'accès Internet
- Cloud computing ...

### Médias et Communication :

- Agence de publicité
- Société d'édition
- Société de presse écrite
- Société audiovisuelle, ...

### Conseil et Management :

- Conseil commercial
- Conseil en gestion ou en management
- Conseil en marketing et relations publiques
- Consultants en recrutement, ...

### Prestataires de services et professions réglementées :

- Agences de recouvrement amiable
- Agents immobiliers
- Attachés de presse
- Avocats
- Huissiers de justice
- Notaires...

## L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle propose des garanties complètes qui s'adaptent à l'activité de l'entreprise :

### RC Professionnelle :

Prise en charge des conséquences pécuniaires et/ou des frais de défense résultant de toute réclamation introduite par un tiers à l'encontre de l'assuré mettant en jeu la responsabilité civile de l'assuré imputable à toute faute professionnelle commise par l'assuré et/ou les personnes dont il est civilement responsable.

**Garanties additionnelles :** Documents et données confiés, frais d'atténuation du risque, factures impayées, perte d'un homme clé, atteinte à la réputation.

### RC Exploitation :

Prise en charge des conséquences pécuniaires résultant de toute réclamation introduite par un tiers à l'encontre de l'assuré mettant en jeu la responsabilité civile de l'assuré et imputable à tout fait, acte ou omission autre qu'une faute professionnelle commise par l'assuré et/ou les personnes dont il est civilement responsable.

Sont notamment garanties :

- la Faute inexcusable de l'employeur
- la Faute intentionnelle d'un préposé

### RC Après Livraison :

Couverture des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues après livraison, en cas de dommages causés aux tiers survenant après la remise effective de produits ou matériels conçus, fabriqués, distribués, conditionnés ou vendus par l'assuré à des tiers dans le cadre de ses activités assurées.

### Défense Pénale / Recours

### Territorialité

Le contrat couvre le souscripteur et ses filiales dans LE MONDE ENTIER à l'exclusion des garanties « Responsabilité Civile Exploitation » et « Responsabilité civile après Livraison » (si la garantie est souscrite) où le contrat couvre les réclamations introduites ou menées devant les juridictions en France et/ou fondées sur le droit français.

## Contact Souscription

### Justine Rattoni

Responsable Souscription Cyber FBL et RC Professionnelle France

Justine.Rattoni@aig.com

## Directions Régionales

### Bordeaux

bordeaux@aig.com

### Paris

idf@aig.com

### Apporteurs de Proximité

apporteur.proximite@aig.com

### Lille

lille@aig.com

### Lyon

lyon@aig.com

### Nantes

nantes@aig.com

### Strasbourg

strasbourg@aig.com



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: [www.aig.com](http://www.aig.com)

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.